

L'étudiant qui demande à l'inscription à bénéficier de la réduction des frais d'études pour étudiant de condition modeste s'engage à remettre le dossier de demande avant le 1^{er} novembre 2011) selon la procédure prévue, afin de maintenir la réduction des frais d'études.

Les dossiers seront analysés pour le 15 novembre.

Si l'étudiant ne remplit pas les conditions pour obtenir le statut de condition modeste, il s'engage à payer les frais d'études pour le premier décembre, sous peine de voir son inscription annulée.

Institut : ECAM ENCBW IES Parnasse – Deux Alice
 Marie Haps IPL ISEI

Département / Section :

Année d'études : 1^{er} Bac 2^{ème} Bac 3^{ème} Bac 4^{ème} Bac
 1^{er} Master 2^{ème} Master Année de spécialisation (4^{ème})

Nom et prénom de l'étudiant :

Matricule :

Date :

Signature de l'étudiant :